

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	37 (1949)
<b>Heft:</b>	764
 <b>Artikel:</b>	Les femmes demandent le droit de vote
<b>Autor:</b>	S.B.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-266829">https://doi.org/10.5169/seals-266829</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## DE-CI, DE-LA

(Nouvelles puisées dans « Women's International News », le Bulletin du Conseil International des Femmes ou dans les bulletins nationaux.)

La Commission de la condition de la femme (O.N.U.) a ouvert sa troisième session, le 21 mars, à Beyrouth (Liban). Elle s'occupera des droits politiques, civils et économiques des femmes.

\* \* \*

L'Union mondiale des paysannes a envoyé une résolution à de nombreuses organisations féminines internationales, pour qu'on tienne compte, dans la distribution des produits alimentaires, des besoins des populations et non pas seulement des bénéfices commerciaux escomptés.

\* \* \*

Le 1er février, les services militaires féminins ont été incorporés officiellement à l'armée anglaise permanente.

\* \* \*

Dr Martha Eliot (Bureau de l'enfance, U.S.A.) a été nommée à l'unanimité présidente du comité d'experts de l'O.M.S. pour l'hygiène de la maternité et de l'enfance, tandis qu'était nommée vice-présidente Dr Marion Yang, directrice des services d'hygiène de la maternité et de l'enfance, à Nankin.

\* \* \*

Miss L. M. Mac Kenzie (Afrique du Sud) a été nommée à l'O.N.U. spécialiste du bien de l'enfance au Département des Affaires sociales à Lake Success.

\* \* \*

Dr Edith Summerskill, secrétaire parlementaire du ministre de l'alimentation (Grande-Bretagne) a reçu le titre de Conseiller privé, dans la liste des titres honorifiques conférés au début de cette année.

\* \* \*

Mrs. Amy Wheaton, professeur à l'Université d'Adélaïde, a été élue présidente de la Fédération australienne des électriques.

On a annoncé le décès de Mrs. Moss, ancienne présidente du Conseil national des Femmes, en Australie. Collaboratrice de nombreuses organisations féminines, déléguée à plusieurs congrès en Europe et notamment représentante de son pays au Congrès du Conseil international des femmes à Genève, en 1927. Cette femme éminente a rendu à son pays des services qui furent reconnus par une décoration (King's honour, C.B.E. 1934).

\* \* \*

Marie Koenen, auteur néerlandais bien connu, a été nommée membre d'honneur de la Société des Gens de lettres à Paris.

\* \* \*

Pour remplacer un député socialiste, Mme Fontaine-Borguet, auxiliaire sociale, est entrée à la Chambre, c'est la quatrième femme député et la onzième parlementaire en Belgique.

\* \* \*

Au Conseil législatif de Trinité (Antilles anglaises) une femme, Miss Audre Jeffers, a été élue pour la première fois.

— — —

Au VII<sup>e</sup> Salon de l'Oeuvre, association romande de l'art et de l'industrie, sur une centaine d'exposants, on compte 22 femmes dont plusieurs ont envoyé des pièces remarquables. Nous y reviendrons.

\* \* \*

Une enquête faite auprès des bureaux de placement (Angleterre) s'occupant du personnel pour les hôpitaux, les hôtels et le service de maison, a montré, selon le « Exchange Telegraph », que les jeunes Suisses sont les plus recherchées parmi le personnel étranger, parce qu'elles ont de bonnes connaissances du travail et un caractère pondéré.

\* \* \*

Sur l'invitation de l'Union suisse des arts et métiers, 50 enfants d'artisans hambourgeois sont arrivés en Suisse pour un séjour de trois mois.

(Semaine suisse.)

## Pro Infirmis

Faites bon accueil aux pochettes de cartes que vous trouverez dans votre boîte aux lettres.

Il fut un temps où l'on croyait qu'un « innocent » dans un foyer était une bénédiction ; on le considérait comme une mascotte. Qui étaient-ils, ces porte-bonheur humains ? De pauvres déshérités que la nature avait fait naître infirmes, sourds et muets ou déficients. En ce temps-là, on ne s'occupait guère de ces malheureux qui, le plus souvent laissés à eux-mêmes, menaient une vie végétative misérable ou mendiaient.

Notre époque qui certes ne manque pas d'horreurs, a mis toutefois trêve à cette conception stupide d'un « innocent ». Qu'ils vivent ! C'est le mot d'ordre de Pro Infirmis, l'Association suisse en faveur des infirmes et des anormaux.

Que les sourds et muets parlent, qu'ils apprennent à comprendre le langage de leurs frères épargnés par le sort, l'hérité ou la maladie. Vous qui n'avez jamais visité une école spéciale pour sourds et muets, n'en manquez pas l'occasion. Quelle émotion de voir le zèle, la gratitude, la joie de ces petits, impatients de savoir et littéralement suspendus aux lèvres de leur maître. Quel effort, quelle persévérance pour l'élève, quelle abnégation pour le maître, mais aussi quelle récompense que tous ces regards joyeux et reconnaissants ! Qu'ils vivent !

Que les aveugles voient, qu'ils voient au moyen de leurs doigts agiles, mains touchantes qui suivent attentives les caractères en relief. Qu'ils marchent, les petits paralysés, aidés par les appareils ingénieux qui leur redonnent l'illusion du mouvement, d'un peu de liberté. Que le petit estropié tire le meilleur parti de son infirmité : pas de bras, qu'à cela ne tienne, ses jambes et ses pieds bien exercés pourront faire double emploi. Qu'ils vivent !

Encore faut-il que Pro Infirmis ait à disposition les moyens qui permettent de les rendre à la vie, instruments perfectionnés, spécialistes, écoles, homes. Comment aider



Roger a été victime de la paralysie infantile; comme il sera fier lorsqu'il pourra mettre sa prothèse tout seul !

Pro Infirmis dans sa tâche immense, comment l'aider à faire de ces petits infirmes des êtres libérés, utiles à la communauté ? En lui versant cette année encore une large obole, non pas par pitié, par charité, mais surtout par reconnaissance pour n'avoir pas soi-même à surmonter les obstacles que tous ces malheureux auront à surmonter avant que de pouvoir gagner leur vie, et sans doute aussi, par reconnaissance pour avoir échappé à la catastrophe mondiale. Les autres pays auront en plus à s'occuper de leurs innombrables mutilés de guerre.

Nos petits infirmes doivent, en Suisse, eux aussi, sentir le privilège de vivre dans un pays épargné par les horreurs de la guerre. Qu'ils sachent que la communauté tout entière les accueille, elle aussi, comme des mascottes, non plus en les laissant comme autrefois livrés à eux-mêmes, mais en leur aidant de toutes ses forces pour que leur vie vaille la peine d'être vécue.

Bientôt vous trouverez dans votre boîte aux lettres les traditionnelles cartes de Pro Infirmis. Ces images, étres, fleurs ou paysages vous rappelleront que le moment est venu de distribuer un peu de bonheur et ceci au moyen d'un simple bulletin de versement :

Pro Infirmis, vente de cartes

Compte de chèques postal dans chaque canton.

Denise Lecoultr.

## Au Grand Conseil Genevois

La question des allocations familiales au personnel de maison, qui fut débattue au Grand Conseil genevois en juin 1947, est de nouveau à l'ordre du jour. Rappelons qu'à cette époque, on avait modifiée la loi du 12 février 1944 sur les allocations familiales en faveur des salariés en portant le montant minimum de l'allocation de 15 à 25 francs par mois, et par enfant. Puis on étendit les effets de cette loi aux artisans et aux travailleurs indépendants.

Pourquoi le personnel féminin de maison, même quelqu'un compte plus d'une veuve, divorcée ou célibataire avec charge de famille, serait-il exclu de cette cause d'allocations ? Chacun reconnaît que la justice commande de traiter cette catégorie de travailleuses comme les autres. Mais nos députés jugent que la machine administrative qu'il fallait instituer à cette effet serait trop onéreuse en regard du très petit nombre de bénéficiaires. Depuis lors, le Grand Conseil a été élu à nouveau, on a remis ce problème à l'étude d'une commission, on a proposé des solutions pratiques du problème administratif : carnet de timbres pour les employées et employées de maison, ou, mieux encore, majoration très faible du versement à la caisse de compensation, et même prise en charge de ces allocations par la caisse générale, sans contre-partie directe des intéressées, puisqu'elles sont peu nombreuses... rien n'y a fait. Une délégation des groupements féminins qui s'occupent des problèmes ménagers a été entendue par la commission, peine perdue... Ces messieurs ne veulent pas se laisser convaincre. Cependant, la décision que le Grand Conseil prendra à ce sujet affecte une profession fort nombreuse... Ah ! si elles étaient électriques, le problème sans doute apparaîtrait dans un éclairage bien différent ! On tiendrait compte d'une revendication absolument fondée.

Nous espérons que le Grand Conseil aura une vue plus juste des choses et qu'une minuscule difficulté administrative, derrière laquelle les députés se tapisseront comme derrière une montagne, ne doit pas obscurcir le soleil de la justice qui est censé briller pour tout le monde.

\* \* \*

Le programme de la journée ne comportait pas de discussion, mais après la conférence de Mlle Vuillemin, Mme M. Corswant demanda la parole pour protester contre les allégations mensongères de la conférencière et mettre en garde les auditrices contre l'esprit tendancieux et le penchant à croire « tout ce qu'on vous dit ». Des réactions très bruyantes de la salle l'empêchèrent de continuer.

## Les femmes demandent le droit de vote

L'assemblée publique d'information organisée, le 25 mars à Lausanne, dans la salle des XXII Cantons, par l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin, a réuni un très nombreux auditoire, en majorité féminin, où tous les milieux étaient représentés. Mlle A. Quinché, avocate, présidait avec autorité. La séance, ouverte à l'heure exacte, a débuté par un exposé plein de verve où Mlle Ew. Sennwald, secrétaire à Lausanne, a résumé toutes les raisons qui parlent en faveur du vote des femmes : la femme ne saurait limiter son horizon au seul foyer, et d'ailleurs combien de femmes n'auront jamais de foyer ! Il y a en Suisse un surnombre de 250.000 femmes !

**Pour votre jeune fille**  
**3 tressoirs de première qualité :**  
Fr. 1000.—, 1500.—, 2000.—

**R. SIEGRIST**

Rue du Rhône 28

**La Société Coopérative de Consommation de Genève**  
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Tout pour économiser

**LE GAZ**

Cuisinières et réchauds

derniers modèles

Autocuiseurs - Grills „Melior“

Marmites à vapeur

**E. Finaz-Trachsel**

Boulevard James-Fazy 6

**PHARMACIE MULLER**  
Mme M. MULLER pharmacienne  
Place du Marché  
**CAROUGE - GENÈVE**  
Tél. 4.07.07  
Service rapide à domicile

Soutenez votre Mouvement en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

### ...A GENÈVE



Tous les combustibles  
s'achètent chez

Mazout

**ANTHRACOKE S. A.**

Place des Eaux-Vives 8      Téléphones: 4.32.50  
                                  4.32.59  
                                  (3 lignes)      4.32.58

**POUR CONSTRUIRE VILLA**  
A FORFAIT COMPLET - DEMANDEZ  
**CHAFFARD & HUTTERLI**  
Fondée en 1911  
H. HUTTERLI, succ.  
69, RUE DE LAUSANNE 11 TÉL. 2.67.32  
PLANS - RÉFÉRENCES - DEVIS

Lamaison du tricot  
9, rue de la Confédération  
GENÈVE      26, rue de Bourg  
LAUSANNE

**Waterman à cartouche d'encre**  
Illustration of two hands holding Waterman pens.

**PAPETERIE BRIQUET** Rue du Marché 38  
GENÈVE Téléphone 4.10.98

**MERCERIE - BONNETERIE M. MAGNIN**  
27, Bourg-de-Four - GENÈVE      Tél. 4.07.34

**LAINES ET BAS DURUZ**  
CROIX-D'OR, 3  
Articles de bébés

Si les femmes demandent le droit de vote, a dit ensuite Mme Quinche, c'est pour obtenir que la Suisse qui épouse un étranger reste Suisse ; le mariage ne change pas les sentiments, ni l'amour pour la patrie ; devenir étrangère dans son propre pays est une lourde peine. Au moyen du bulletin de vote, les femmes travailleront, a dit Mme Alice Brum, directrice à Lausanne, à améliorer leurs conditions de travail, à obtenir des salaires équitables, un avancement dû aux capacités et non pas au sexe.

Mme Annie Dutoit, avocate à Lausanne, a montré combien est injuste le régime de l'union des biens, régime légal en Suisse, qui veut que la femme mariée soit incapable d'administrer ses biens et qui en commet le soin au mari ; cela comporte de nombreux inconvenients.

L'électricité, a ajouté Mme L. Nicoud (St-Aubin), saura exercer son influence sur la politique des prix, les droits de douane, se faire entendre dans les commissions économiques officielles et officieuses. Pour terminer, Mme A. Jeannet (Lausanne) a appelé de ses voeux une politique familiale efficace, une protection de la famille où soit appelé à collaborer l'amour maternel et montré les femmes du monde entier prêtes à travailler pour la paix, pour que soit supprimée la guerre, honnie de toutes les mères.

S. B.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.



### POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy  
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1<sup>er</sup>

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessous  
FORMALITÉS GRATUITES

### CANTON DE VAUD

#### Floriana

Institut pédagogique privé  
Pontaise 15 - LAUSANNE

- Nouvelle Direction : E. PIOTET      Tél. 2.92.27
- Formation de gouvernantes-institutrices pour familles suisses et étrangères
- Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
- Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

Une profession pour nos filles

#### LA POUPONNIÈRE - LAUSANNE

Avenue de Beaumont 48  
ÉCOLE CANTONALE DE PUÉRICULTURE  
forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées

Le Portail Blanc  
WHITE GATES

English Tea-Room and Library  
LA TOUR-DE-Peilz

Tél. 5.30.27 (23 rte de St-Maurice) Arrêt du tram : White Gates

#### Pour tous vos MEDICAMENTS

#### Pharmacie Golaz

La plus ancienne pharmacie de la région

L. Dessemontet. Vevey. Pl. du Temple 2. Tél. 5.30.05

#### CORSETS GABY

PLACE ANCIEN-PORT 6 - VEVEY

Les dernières nouveautés  
Tous les genres ...      Tous les prix

de la vente des 5 et 6 février. Le bénéfice de cette vente s'élève à 9.000 frs, c'est un beau résultat, si l'on pense que la saison n'était guère favorable aux ventes dans la rue. L'intérêt témoigné par la population est un encouragement pour tous ceux qui voient la nécessité de créer pour notre jeunesse un foyer et un restaurant à prix modiques.

S. B.

#### Le Service social de justice à Lausanne

Ce service est spécialisé : 1) dans l'aide aux femmes divorcées ou en instance de divorce et aux mères d'enfants illégitimes ; 2) dans les questions touchant à l'adoption.

Il s'occupe activement de récupérer les pensions alimentaires dues pour les enfants, et, en 1948, c'est un total de 20.000 frs environ qu'il a réussi à recouvrer.

Du rapport de l'an dernier, nous extrayons ce qui suit :

Au cours de l'année 1948, le douloureux problème de l'alcoolisme s'est posé pour plusieurs des couples menacés de divorce que nous avons suivis. Quelques-uns ont dû être signalés à l'Office cantonal de surveillance antialcoolique. Nous avons accompagné de nombreuses femmes à des audiences de tribunal et aidé certaines d'entre elles à résoudre les problèmes que posent une séparation ou un divorce : enfants à placer, gagnepain à découvrir, chambre à trouver ou à sous-louer, soins médicaux nécessaires, meubles emportés par le mari et qu'il faut remplacer. L'aide du Service social de ville nous est toujours précieuse quand il s'agit de trouver une solution pratique à tous ces problèmes. Nous regrettons aussi que le S.S.J. ne puisse intensifier son action dans le domaine de la prévention du divorce, le manque de fonds l'empêchant d'avoir régulièrement l'aide d'une stagiaire.

#### Il y a erreur...

Dans un discours, M. M. Petitpierre, conseiller fédéral, faisant l'éloge de la Constitution de 1848, a relevé que cet acte apportait le droit de vote pour tout le monde. Ah non ! Pas pour tout le monde ; les électeurs masculins ne sont pas tout le monde. Dans le peuple, il y a les femmes et les enfants ; qui peut mieux que les femmes protéger l'enfance, si on leur facilite un beau travail en faisant d'elles des citoyennes ? « Le bulletin de vote est une arme et un outil » ; les femmes n'ont pas le droit de vote ; aussi se sentent-elles singulièrement démunies.

S. B.

Radio-Genève n'a pas pu nous fournir, pour cette quinzaine, le programme des émissions : *La femme et les temps actuels*.

#### Carnet de la Quinzaine

GENÈVE : Lyceum. Maison des Arts. Exposition d'illustrations de Mme Wala Dauwalder.

LAUSANNE : Exposition sur la vie de famille, organisée par le Cartel romand d'hygiène sociale et morale, 1, place Montbenon.

#### DU 2 AU 18 AVRIL

LAUSANNE : Musée Arlaud. Section vaudoise de la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs, décorateurs. Exposition.

#### JEUDI 7 AVRIL

GENÈVE : Union des femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h. Thé mensuel. — 16 h. 45. Petites questions actuelles, par Mme Prince. Aperçu de la situation actuelle de l'infirmière, par Mme R. Vernet.

Le local sera fermé du 14 au 21 avril inclus.

#### MERCREDI 27 AVRIL

GENÈVE : Salle Centrale (Madeleine, 10), 1<sup>er</sup> étage, à 20 h. 30. Conférence de l'écrivain bien connu, Willy Prestre, sur la Chaine des mères. Cordiale invitation à toutes.

#### JEUDI 28 AVRIL

GENÈVE : Assemblée générale du Cartel genevois d'hygiène sociale et morale, à 14 h. 15 ; le local sera précisé dans notre numéro du 23 avril. Sur le sujet général de l'alcoolisme, on entendra M. le Dr Revilliod parler du nouveau traitement qu'on expérimente et M. Kellerhals de la Régie des alcools.

Imp. ROULET & Co, r. Alfred-Vincent 10, GENEVE

**LOUIS KUHNE & Cie.**  
17, RUE DU MARCHÉ  
(MOLARD)  
GENÈVE

**PORCELAINES & CRISTAUX**  
17, RUE DU MARCHÉ  
(MOLARD)  
GENÈVE